

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 17 septembre 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 37
Absents excusés : 00

Date de convocation : 10/09/2026

Délibération N° D-2026-1709-13

Membres présents : 37 membres

Mesdames Valentine ERNE-HEINTZ, Anne-Marie KRAEMER, Christelle MICHEL, Sylvie DOTT, Mireille ROTH, Lucienne FACHINGER, Aurélie DYEUL, Valérie WANKMULLER, Josiane CODEX, Béatrice DEBES, Adeline DURAND, Claudine HUCKERT, Muriel BECK, Nathalie GEIGER.

Messieurs Freddy BOHR, Matthieu MARTINI, Gaston BURGER, Yannick LITTNER, Pierre LUTTMANN, Jacques WURTZ, Laurent KRIEGER, Pierre OSTER, Alfred SCHMITT, Christian SCHREINER, Alain GROSSKOST, Jean-Luc HELLER, Alain ALBRECHT, André JACOB, Jacky WAGNER, Jean-Luc TOUSSAINT, Pierre HERMANN, Paul TRIEBEL, Denis FIX, Mathieu EHRHART.

Mme Carole BACH a donné pouvoir à M Pierre HERMANN pour voter en son nom.

Mme Christine BLÜCHER a donné pouvoir à M Mathieu EHRHART pour voter en son nom.

Objet : Création d'une autorisation de programme pour le projet de construction d'un groupe scolaire et accueil périscolaire à Kuttolsheim

Vu les articles L.1612-1, L.1612-29, et L.1612-30 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Le Président expose que le projet de construction d'un groupe scolaire et d'un accueil périscolaire situé à Kuttolsheim sera réalisé sur la période allant de l'exercice 2026 à l'exercice 2030. Il rappelle que ce projet est porté conjointement avec la SIVU de La Source qui a délégué à la communauté de communes la construction du groupe scolaire.

L'enveloppe budgétaire totale du programme est fixée à 9 300 000,00 €.

S'agissant d'un projet pluriannuel, le conseil communautaire souhaite mettre en œuvre une autorisation de programme n° 98 intitulée « Groupe scolaire et périscolaire de Kuttolsheim » qui se traduira par la création d'une opération d'équipement **N°98 « Groupe scolaire et périscolaire de Kuttolsheim »** avec vote formel des crédits de paiement au budget.

Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables, sans limitation de durée, jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

Après délibération, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- **Autorise** le Président à créer une Autorisation de Programme N° 98 - Groupe scolaire et périscolaire de Kuttolsheim, dont le montant total est arrêté à 9 300 000,00 € et qui se traduira par le vote formel de crédits de paiements au sein d'une opération d'équipement N° 98 - Groupe scolaire et périscolaire de Kuttolsheim au budget,

- **Adopte** l'affectation de l'autorisation de programme et la répartition pluriannuelle suivante des crédits de paiement, pour les exercices allant de 2026 à 2030 :

REPARTITION PLURIANNUELLE DES CREDITS DE PAIEMENT					
Autorisation de programme "Groupe scolaire et périscolaire de Kuttolsheim"					
Exercices comptables	2026	2027	2028	2029	2030
Crédits de paiement	500 000 €	2 400 000 €	3 600 000 €	2 300 000 €	500 000 €
TOTAL GENERAL	9 300 000 €				

- **Autorise** le Président à engager les dépenses faisant l'objet de cette autorisation de programme, à inscrire les crédits de paiement afférents au budget de la communauté de communes, et à réaliser les démarches, écritures et opérations inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait à Truchtersheim, le 18 septembre 2026

Le Secrétaire de séance,


Jean-Luc HELLER

Le Président,


Justin VOGEL

